



Paris, le 26 juillet 2010 : Dans le contexte de l'enquête sectorielle de la Commission Européenne, sur la Concurrence dans l'Industrie Pharmaceutique, Servier a reçu ce jour une communication de griefs sur une question procédurale.

La réception d'une telle communication ne préjuge pas de l'issue finale de cette procédure.

SERVIER coopérera pleinement avec les services de la Commission.

Contact :
Direction de la Communication Institutionnelle
Tél : 01.55.72.60.37